Compte rendu réunion PREFET/OPPOSANTS au projet D-Day-land 25-10-22

Pour la préfecture : M. le Préfet, Mme Nael, et Mme Marie Gabernet-Laubère, Directrice adjointe de la DDTM Nord.
Pour les opposants (délégués des structures et associations anti D Day Land): François Chagnaud (membre de Cotentin Nature Qualité de Vie), Joël Bellenfant (Administrateur de Cotentin Nature Qualité de Vie), Maxi Krause (porte-parole du Comité citoyen de Ver pour la défense de notre patrimoine, présidente de PNPV et membre de Cotentin Nature Qualité de Vie), Pierre Aubril (Confédération paysanne 50 et Association Mémoire et Nature) et Louise Aubert (Association Mémoire et Nature), porte-paroles de leurs associations.

D'emblée Monsieur le Préfet a annoncé nous accorder 50 mn (durée d'ailleurs respectée).

A sa demande chacun de nous s'est ensuite présenté, dans les termes prédéfinis et proposés par Anne-Marie DUCHEMIN.

Monsieur le Préfet nous a alors demandé de nous exprimer sur le sujet de la réunion.

François Chagnaud a ouvert la discussion, en posant d'emblée la question de la validation du SCOT du Cotentin révisé, et de la reprise des travaux d'élaboration du PLUi de la CC BDC.
Il a soulevé en conséquence la question de la consommation d'espace agricole.
Puis il a fait part de sa réflexion sur le bilan du garant qui n'est pas le reflet de la réalisation, appuyant même sur le fait qu'à plusieurs reprises les opposants aient été traités de « gauchos ».

Pierre Aubril a rappelé également l'excès de consommation d'espace agricole pour un tel projet sur 32 ha, au moment où se posent les questions de souveraineté alimentaire, du cycle de l'eau nécessitant le maintien du bocage, des zones humides, des prairies.
Sur l'évolution du climat se posent les questions de la captation de carbone, de la submersion marine inéluctable, et de l'érosion des sols.
Question également d'énergie, avec la surconsommation d'énergie fossile (fuel) pour l'agriculture intensive (pour produire 1 tonne d'engrais azoté il faut 1 tonne de fuel), que de plus celle ci importe du soja brésilien (OGM) pour alimenter le bétail dans des élevages intensifs et hyper concentrés.
Qu'une réflexion sur les ENR équilibrée doit se faire au niveau local entre biomasse, solaire, et éolien.
Qu'il faut des services de proximité, une industrie proportionnée et un tourisme non concentrationnaire.

Louise Aubert a d'emblée évoqué par rapport à ce projet un déséquilibre économique du

territoire, et donc le risque d' une concentration du développement sur un seul secteur.
Elle a également rappelé les propos de certains lors des réunions de concertation, prétendant que la volonté des opposants était de faire du territoire une réserve d'indiens.
Elle a insisté sur le fait que cela implique un développement concentré au lieu de ventiler sur le territoire.
Se posent les questions de l'accessibilité au logement et du coût du foncier pour les locaux, évoquant son cas personnel et le choix de s'installer sur le secteur de Carentan.
Elle appelle de ses vœux non pas la création d'un village d'indiens mais d'un autre développement plus respectueux de l'environnement local, des impératifs écologiques qui s'imposent à tous, et qui tiennent réellement compte des besoins de la population actuelle, notamment de la jeunesse

Maxi Krause a rappelé plusieurs points essentiels :
- unité et solidarité argumentaire sur ce lieu de spectacle sur la guerre
- contexte actuel de la guerre en Ukraine et de ses conséquences.
- désastres encore présents de la 2ème guerre mondiale (bombes, cadavres, familles traumatisées).
- son origine allemande et la réconciliation franco-allemande.

Elle rappelle son CV de citoyenne d'abord allemande, puis française, sa présence définitive sur le territoire depuis 1979, Sorbonne, puis professeur à l'université de Caen et son vécu (de 'boche' entendu dans son dos à l'intégration parfaite) et exprime sa crainte de voir se pérenniser le concept de l'ennemi par le spectacle.
Elle dénonce les aspects pseudo-éducatifs du projet notamment par: Emotion sensation - immersion au lieu de réflexion et approfondissement.
Signale le fait que les promoteurs créent artificiellement des 'besoins' en argumentant que la disparition des vétérans entraînerait forcément l'oubli des faits de 1944, en prétextant l'absence de technologies nouvelles en Normandie et évoque l'indécence de rappeler depuis maintenant deux ans aux vétérans leur mort prochaine.
Il faut faire confiance aux professeurs d'histoire qui n'ont pas attendu cette opération pour transmettre aux jeunes connaissances historiques et valeurs morales, dont le respect dû à tous.
Elle dénonce le fait de remplacer les vétérans (morts) par un spectacle payant !

Joël Bellenfant rappelle brièvement les principes non compris, ou volontairement détournés par les promoteurs du projet et les bureaux d'étude, à commencer par le principe ERC.
Ensuite un point sur les objectifs ZAN (zone d'artificialisation nette), revient sur la loi climat résilience, les décrets d'application du 29 avril 2022, et la note du ministre Béchu aux préfets, demandant de modérer l'application des textes au motif de leur manque de clarté, qui revient à laisser les élus urbaniser en paix.

Il revient néanmoins sur la volonté préfectorale de lutter contre l'artificialisation des sols, notamment par l'annulation des PLUi du Sud Manche par le TA à la demande du préfet, confirmée pour l'un en CAA de Nantes et avec modification sous 10 mois pour l'autre, au motif principal de trop grande consommation d'espace.
Enfin il évoque la procédure de modification du PLU de St Hilaire Petitville, de son absence d'intérêt, pour un projet privé, ainsi que du contenu du document mis en consultation par la mairie.

François Chagnaud rappelle la notion de l'intérêt public (nommé intérêt général dans le cas présent) pour en interroger la pertinence et dénonce les propos tenus contre Maxi Krause lors de la dernière réunion publique .

Pierre Aubril évoque le fait que les promoteurs souhaitent prendre en location la totalité des 32 ha alors que la mise en compatibilité du PLU ne porte que sur l'artificialisation de la moitié. Qu'en sera-t-il demain ?

M. Le Préfet : Constate que tous les arguments présentés sont tout à fait valables. Ceci dit, il rappelle que le projet doit s'inscrire dans le respect des lois nationales et européennes.
Il évoque aussi le temps long, donc non précipitation des démarches, et déroulement étape par étape, d'où une présentation et instruction longue.
La concertation Dpmec devant être suivie d'une présentation à l'instruction auprès des services de l'État.
Consultation des parties, puis enquête publique et après passage sous l'autorité compétente (ici la CC BDC) pour autoriser ou non le projet.
Le tout ensuite soumis au contrôle du juge administratif, qui selon lui ne manquera pas d'être sollicité :
- soit par les promoteurs si NON
- soit par les opposants si OUI.
Cette quasi certitude le conduit à attendre que tous les services de l'État fassent leur travail de façon la plus complète et précise possible.
A l'heure actuelle le PLU rend impossible la réalisation de ce projet, d'où le lancement de la procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU (Dpmec) qui devra donc confirmer ou non l'intérêt public/général, puis instruction dans les services de l'État, puis EP, puis probablement juge administratif (comme ci-dessus).
Sur la question des études environnementales des promoteurs qui n'ont pas été présentées lors des réunions prévues à cet effet, il précise qu'on ne peut demander un dossier complet dans l'immédiat, et rappelle une temporalité précoce.
Par contre administrativement le processus doit avancer, ce pourquoi une concertation

préalable (CNDP) a été organisée comme pour le processus de la piscine de stockage de déchets nucléaires.
Il a pris bonne note et dénonce les propos tenus contre Maxi Krause dont il n'avait pas connaissance !
NDLR : Apparemment les Renseignements Territoriaux (ex renseignements généraux) n'ont pas transmis toutes les infos au Préfet à qui ils rendent directement compte de leurs missions.
Il suggère d'opposer des arguments aux arguments sans être dans l'invective.
Ceci afin de rendre ceux des opposants valides.
Il rappelle que les services de l'État seront attentifs à tous les points de vue :
- environnemental - intérêt général – volet économique.
Tout ceci se fera sous le regard du juge (in fine).

En conclusion :
- Il connaissait nos arguments et ne les conteste pas.
- un dossier complet doit être présenté aux services de l'État et soumis ensuite à enquête publique , qui doit comprendre notamment les avis des personnes publiques associées (DREAL – Autorité environnementale par l'évaluation environnementale - CDPENAF – peut-être sur le volet paysager la CDNPS).
Puis soumission en enquête publique.
Il juge irréaliste la date de 2024 pour l'ouverture prévue par les promoteurs en raison du processus long d'étude et d'instruction du dossier.

Pierre Aubril évoque l'aspect décevant des arguments sur le tourisme de mémoire.
Ainsi que l'urgence climatique et agricole sur l'incongruité du projet.
Que veut on demain pour nos territoires ?

M. le Préfet souligne par rapports aux débats :
- difficile discussion arguments contre arguments.
- manque de sérénité des débats.

et pour conclure: dit qu'il assumera ses responsabilités !

Fin de l'entretien sur le temps respecté.
Remise du dossier signé Cotentin nature et des brochures avec les avis de vétérans et leur proches (bleue) et d'acteurs de la réconciliation franco-allemande (blanche).

François CHAGNAUD et Joël BELLENFANT